

SSO Fonds de recherche

Chère candidate, cher candidat,
Chères et chers collègues,

Pour que nous puissions traiter votre demande avec efficacité, nous vous demandons de respecter les points suivants :

- Avant de télécharger le formulaire, veuillez lire attentivement les statuts et le Règlement. Les principales règles du Fonds y sont fixées. Vous acceptez ces règles par votre signature sur le formulaire de demande de subside.
- Les demandes provenant de personnes dont des projets approuvés par le Fonds de recherche de la SSO ne sont pas encore achevés doivent être retirées.
- Les pièces suivantes doivent être jointes au dossier de candidature :
 - Demande de subside
 - Curriculum vitae du requérant
 - Rapport de la commission d'éthique (si nécessaire)
 - Les offres pour les appareils et leur entretien, ainsi que pour les matériaux qui sont listés dans la requête
- Nous devons malheureusement rejeter les demandes incomplètes, insuffisantes ou ne respectant pas le Règlement.
- Les catégories de prestations qui ne sont pas prises en charge par le Fonds sont énumérées dans les statuts au 3e paragraphe de la section «1. But».
- Le traitement de votre demande est fortement facilité lorsque les offres et les descriptions des produits sont déjà jointes pour les acquisitions ayant une valeur durable (instruments, appareils, etc.).
- Il faut apporter la justification de la spécificité au projet des demandes concernant des appareils photo, des ordinateurs ou des produits semblables, ainsi que pour les prestations de service par des tiers (outsourcing).
- Le budget annuel du Fonds est de CHF 125 000.– et est alimenté par la Société suisse des médecins-dentistes (SSO). Ses capacités financières sont donc limitées.
- La contribution maximale du Fonds de recherche à une étude est de CHF 50 000.–.

- Si le projet de recherche dépasse la limite supérieure mentionnée, le Fonds de recherche doit être informé du montant total requis pour cette étude. Le paiement est effectué seulement lorsque le financement du montant restant est assuré et certifié.
- Le Fonds de recherche se réserve le droit de procéder à des financements partiels, même si le montant du projet ne dépasse pas la valeur limite de CHF 50 000.—.
- Les montants demandés doivent être indiqués en francs suisses (CHF). Les différences de prix entre le devis et le coût final de l'appareil sont à la charge du requérant.
- L'adresse de facturation des factures à payer par le Fonds de recherche de la SSO doit être la suivante: Société suisse des médecins-dentistes SSO, Fonds de recherche, Münzgraben 2, case postale, 3001 Berne. La facture doit être envoyée au caissier pour approbation :

Dr med. dent. Andrea Merlini
Via Stazione 9, 6600 Muralto
info@studiomerlini.ch, Tel. 091 743 71 33

Si vous respectez ces points lors de l'élaboration de votre demande, vous nous épargnez et vous vous épargnez des pertes de temps causées par des demandes de renseignements complémentaires, et vous permettez aux experts de procéder à un examen en prenant tous les aspects en compte.

Merci beaucoup !